

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019

Cantine scolaire

Madame le Maire a rencontré Monsieur le Préfet, accompagnée de Madame GODET, représentant les parents d'élèves chevernois, pour demander à ce qu'un audit soit réalisé afin de contrôler la bonne répartition des charges affectées à la restauration. Dans un courrier du 31 juillet, Monsieur le Préfet propose alors aux parents de demander à Monsieur CROISSANDEAU la consultation des comptes de la commune de Cour-Cheverny, dans le cadre de la réglementation sur la transparence des comptes publics. Il a proposé au maire de Cour-Cheverny une convention entre les deux communes afin de définir des accords pérennes.

Monsieur CROISSANDEAU n'a pas souhaité fournir les comptes aux parents. En 2018, les parents payaient 3,80 € et la commune 0,80 € par repas, soit une somme de 4 202 € à la charge de la commune, pour l'année scolaire 2018-2019. Etant donné l'augmentation du tarif par la commune de Cour-Cheverny pour les Chevernois (6.82 euros) il est proposé la prise en charge à hauteur de 2,02 € par la commune, représentant une dépense annuelle 11 231 €.

Le Conseil Municipal valide cette décision.

Transport scolaire : avenant n° 4

En raison de la baisse des inscriptions pour l'année 2019-2020 (19 élèves), un car de 22 places est mis à disposition. Le tarif journalier est de 222,36 € HT, au lieu de 246 € HT.

Voirie - curage fossés (présenté par Philippe TESSIER)

L'entreprise SERVA TP a été retenue, à l'unanimité, pour les travaux de voirie (670 m linéaires).

Aménagement de la Route de Romorantin (ancienne route départementale) - avis d'appel public à la concurrence pour un marché de maîtrise œuvre

Il s'agit d'un MArché à Procédure Adaptée (MAPA) pour la création d'espaces verts et d'une voie douce pour un montant de 165 000 €.

Eglise : ouverture et fermeture de l'édifice – indemnités de gardiennage

Madame Cristina BAPTISTA en assure la charge. La circulaire ministérielle du 7 mars 2019 permet le versement d'une indemnité de 479,86 € par an si l'agent réside dans la commune .

Agglopopolys :

- *Transfert de la compétence eaux pluviales à Agglopopolys par application de la Loi Notre*

L'ensemble du Conseil Municipal accepte le transfert de compétence et le changement des statuts pour mise en conformité avec la réglementation

- *Modification de l'alinéa A-2 de l'article 5 des statuts de la communauté d'agglomération portant sur l'aménagement de l'espace communautaire*

Les membres du Conseil Municipal votent contre la modification des statuts, à l'unanimité.

Agglopopolys : convention de groupement de commandes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces et équipements publics communaux et communautaire

Le montant du marché, pour les 43 communes d'Agglopopolys, est de 100 000 €.

Festival des Arts de la Rue « Echo du Caquetoire » 2019 - bilan

Les spectacles ont eu beaucoup de succès. Très bons retours médiatiques (radio, France 3 pendant toute la durée du Festival, diffusant un reportage à chacun des journaux télévisés). Plusieurs ateliers participatifs :

- tricot, fleurs en papier crépon.. (beaucoup de tricoteuses et bricoleuses, y compris de 2 maisons de retraites),
- machine volante (mécénat de l'entreprise GOYER).

Les mécènes et partenaires ont été très nombreux.

Bilan financier :

- prévisionnel : 34 300 €,
- réalisé : 24 826,16 €,
- participation de la commune : 4 451,16 €.

Festival des Arts de la Rue « Echo du Caquetoire » 2020 - demande de subventions :

- *Mécénat privé*
- *Conseil Départemental*
- *Syndicat Mixte du Pays des Châteaux*

Festival des Arts de la Rue « Echo du Caquetoire » 2020 : PACT (Projets Artistiques et Culturels de Territoires)Région Centre

Le thème en sera « le Voyage ». Madame le Maire a demandé l'envoi, en mairie, de cartes postales pour les utiliser, d'une manière ou d'une autre, en 2020. La subvention régionale dans le cadre du PACT sera demandée, comme tous les ans, pour les 3 manifestations (Jazzin', Festival des Arts de la Rue, Fête des Vendanges).

L'ensemble du Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander toutes les subventions.

Personnel communal - participation communale - formation concours adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe– CNED (Centre National Enseignement à distance)

Madame Delphine FEUILLOY souhaite accéder à cette formation par le CNED (Centre National Enseignement à distance). Sa durée est de 80 heures.

Implantation d'une antenne relais téléphonique– Route de Romorantin RD 765

Le réseau est déficitaire au domaine de Cheverny, au camping des Saules, à la Rousselière, route du Bucher, route de l'Ebat et dans une partie du centre Bourg. Une baisse du réseau est constatée depuis l'installation de la 4G.

Le projet présenté au Conseil Municipal est celui d'une antenne de 40 mètres, installée hors du périmètre classé et de la zone « Natura 2000, route de Romorantin, à l'ancienne scierie (zone classée en UY). Un dossier complet a été mis à la disposition des habitants. Plusieurs commentaires ont été communiqués ainsi que 2 courriers, transmis aux membres du Conseil Municipal, avant la séance.

Le projet d'installation d'antenne a été rejeté par une majorité d'élus.

Affaires diverses

Dossier « sécheresse » : l'état de catastrophe naturelle n'a pas été reconnu pour notre commune. L'aléa « terrain argileux » est reconnu à 94,83 %, par contre le critère « sécheresse du sol » ne l'a pas été, en 2018. Les communes de Blois et Contres ont été retenues.

Un dossier collectif, avec les autres communes du Canton, non reconnues, sera constitué. Il sera accompagné des relevés météorologiques tenus par François CAZIN qui montrent que la moyenne des précipitations, dans notre secteur, est de 650 mm par an. En 2018, elle était de 700 mm, avec des pluies importantes les 4 premiers mois de l'année. Pour 2019, il existe un déficit non négligeable. Une nouvelle demande, pour 2019, sera faite (courrier type et photos à adresser en mairie **au plus tard le 15 novembre**).

Madame le Maire nous informe que certaines compagnies d'assurance, en fonction des clauses du contrat, peuvent prendre en charge les travaux, sur justificatifs même si l'état de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle n'a pas été retenu.

CDPA 41 (Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher) : à l'occasion de la sortie du livre sur Cheverny, une visite du patrimoine de la commune est organisée **dimanche 29 septembre, à partir de 13 h 45**. Le livre sera vendu ce jour-là, à partir de 18 h, à la salle des fêtes. Les points de vente seront précisés dans le prochain bulletin municipal.

Transport gratuit : à Blois le samedi 21 septembre.

Redevance « Gaz de France » (occupation domaine public) : 238 €.

Contrôle de l'eau par l'ARS : les prélèvements, en centre bourg, n'ont montré aucune anomalie.

Châteaux de Cheverny et de Talcy : gratuité du 21 septembre au 20 octobre, sur réservation sur le site du Conseil Départemental.

Conseil Municipal lundi 7 octobre 2019 à 19 h